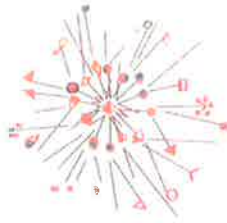


Siège Social :
107, Quai du Rancy
Zone Portuaire
94388 BONNEUIL SUR MARNE Cedex
(FRANCE)
Tél. : 01 43 39 52 00 +
Fax : 01 49 80 31 89
E-mail : semanaz@semanaz.fr
www.semanaz.com
R.C.S. Créteil 0 552 067 027
SIRET 552 067 027 00037
CODE APE 0812 Z



Et's SEMANAZ et Cie

Société anonyme au capital de 243 675 Euros

ABRASIFS POUR SABLAGE

RUGOS "2000"
ARCHIFINE
ABRAJEAN
POUDROILITE

JET RAZ
CORINDON BRUN & BLANC
BILLE DE VERRE
GRENAILLE

SABLES CLASSÉS, SECHÉS

POUR FILTRATION

ENDUITS

BÉTON PRÊT

TAMISAGES SPÉCIAUX

PRODUITS MINÉRAUX

POUR TOUTES APPLICATIONS

FICHE DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : particules de verres de silicates.

Désignation commerciale : **ARCHIFINE** « *Blanche* »

Fabricant : **SEMANAZ** 107, Quai du Rancy 94388 BONNEUIL SUR MARNE CEDEX
TEL. 01.43.39.52.00
FAX 01.49.80.31.89 E.Mail : semanaz@semanaz.fr

2. COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le produit ci-dessus identifié est : variétés de verre.

N° CAS : 65 997 17 3

Constituants contribuant aux dangers : néant. La silice libre visée par le Décret n° 69.558 du 6 Juin 69 est < 0,1 %.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets sur la santé : aucun

Effets sur l'environnement : aucun

Dangers physiques et chimiques : poussières inertes.

Risques spécifiques :

CLASSIFICATION : néant

ETIQUETAGE : néant

4. PREMIERS SECOURS :

inhalation :

contact avec la peau : lavage à l'eau

contact avec les yeux : lavage à l'eau distillée

ingestion :

Aucune protection particulière pour les sauveteurs.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : néant. A le même effet qu'un sable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : pas de risque particulier.

Précautions pour la protection de l'environnement : le produit neuf ne présente pas de danger.

Méthodes de nettoyage : balayage - ramassage.

Prévention des risques secondaires :

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : précautions habituelles d'emploi pour tout produit en grains ou pulvérulent non toxique.

Prévention de l'exposition des travailleurs : sans objet.

prévention des incendies et explosions : sans objet.

précautions de manipulation : sans objet.

conseils d'utilisation :

Stockage : au sec.

Conditions de stockage :

matières incompatibles : ne doit pas être mouillé pour les opérations de décapage.

matériaux d'emballage : sac papier.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites :

Procédure de référence recommandée :

PROTECTION INDIVIDUELLE : pour les activités de décapage par projection à l'air comprimé (sablage)

Protection respiratoire : casque/cagoule.

Protection des mains : gants.

Protection des yeux : prévue dans le casque.

Protection de la peau : vêtement de travail.

Mesures d'hygiène spécifique : sans.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : solide
Couleur : blanche
Odeur : sans
Ph :
température d'ébullition :
température de fusion : 1400 – 1800 ° C
point d'éclair :
température d'auto inflammation : néant.
caractéristiques d'explosivité : néant.
pression de vapeur :
densité moyenne non tassée : 1.04
solubilité : insoluble.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : pas d'observation.
Matières à éviter : pas d'observation.
produits de décomposition dangereux : néant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : produit inerte.
Effets locaux :
Sensibilisation :
Toxicité chronique :
Toxicité à long terme :

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité : A l'état neuf ne présente pas de risque particulier. Ce sont les débris du décapage qui
Persistance/dégradabilité : pourraient le contaminer. C'est donc la nature du revêtement à éliminer qui doit être
Bioaccumulation : connue pour la détermination de l'impact sur l'environnement.
Ecotoxicité :

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Conformément au point 12 l'élimination dépend des contaminants après usage.
De par ses qualités l'ARCHIFINE dispose d'une filière d'élimination conforme à la réglementation, gérée par SEMAMANAZ avec
remise de Bons de Suivi de Déchets Industriels (BSDI).

Les déchets doivent entrer dans les limites d'acceptation des travaux classiques de décapage ou faire l'objet d'essais
préalables en cas de particularité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Voie terrestre :
Voie fluviale :
Voie maritime :
Voie aérienne :

Conditions particulières spécifiques au transport : aucune.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Rien à signaler.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de juin 2013. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'ensemble des prescriptions mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.

Aucune responsabilité ne sera acceptée en cas d'utilisation en association avec d'autres produits.

Cette fiche indique seulement les principaux textes législatifs et réglementaires. Elle ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive et ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de se rapporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation, la détention ou la manipulation du produit.

10.2015